

EPIDEMIE COVID-19

ZOOM sur le dispositif territorialisé d'Albret :

A qui s'adresse-t-il ?

➔ A toute entreprise de 0 à 10 ETP en activité ou créée avant le 10 avril 2020, dont :

- l'activité principale ou le siège sont situés en Albret
- des difficultés sont apparues du fait de la fermeture administrative imposée par le confinement (état de fragilisation et/ou suppression d'emplois imminente)
- le potentiel de développement est avéré en période dite « normale »

Nature de l'aide :

➔ Aide personnalisée venant en complément ou en remplacement des fonds existants

- élargissement de la couverture des besoins de trésorerie de 0 à 25 000€ (de 5 000 à 15 000€ initialement prévu par le fonds régional)
- subventions territoriales d'urgence en fonction des résultats de l'expertise financière

Comment déposer une demande d'aide ?

Pour plus de facilité, il vous est proposé un **accès unique** via la plateforme du fonds de prêts de solidarité et de proximité régional de Nouvelle Aquitaine : **www.fondstpenouvelleaquitaine.fr**

Même si vous n'êtes pas éligible à ce premier fonds, **Initiative Lot-et-Garonne**, à qui nous déléguons l'ingénierie comptable et financière du programme, réceptionne votre demande ainsi que vos pièces jointes pour évaluer votre situation et vérifier votre éligibilité au regard du dispositif territorialisé.

Date limite de la demande : 11/09/2020 (ou date de réouverture + 4 mois)

Date de fin du dispositif : 31/12/2020

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre attache auprès de

- Albret Communauté : 07.84.28.55.41 / esammirati@albretcommunaute.fr
- Initiative Lot-et-Garonne : 05.53.77.20.28 / contact@initiativelotetgaronne.fr